Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE — 18, rue d'Angleterre, 16 — LILLE

CONDITIONS
Par la poste, Un an ..... 30 francs
Six mois ..... 16 francs
Trois mois ..... 8 francs
Départements non limitrophes et Etranger, port en sus.

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal, et dans toutes les agences.

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place), LILLE

TARIF DE PUBLICITÉ
Annonces ..... la ligne 0.50
Réclames ..... — 1.00
Faits divers ..... — 0.50
Au-dessus ou au-dessous du Feuilleton ..... — 0.60
Deux les « Dépêches de la Nuit » ..... — 0.50
Etat-civil ..... — 0.50
Chronique locale ..... — 0.50
Echos ..... — 0.50
Gazette du Nord ..... — 0.60

Temps probable. — En France, le temps va rester généralement frais ; des averses sont probables, principalement dans l'Est et le Sud.

On connaît assez le silence de la bouche, mais on ne comprend pas celui du cœur. FÉNELON.

AVEUX INTÉRESSANTS ET SIGNIFICATIFS

M. Dufrenne, inspecteur primaire dans le département de l'Indre, à La Châtre, si nous ne nous trompons, vient de publier dans le « Gaulois », sur l'enseignement de la morale à l'école officielle, une lettre très intéressante qui met fort en colère nos dalaisateurs.

M. Dufrenne est un laïque parfait. Il y a quelques années, alors qu'il était instituteur dans l'Oise, il publiait un « Cours de pédagogie » d'un laïcisme échevelé. Il excluait Dieu de la morale et poussait son athéisme jusqu'à ses dernières conséquences. Il se moquait de la conscience et du devoir.

La voix de la conscience, disait-il, s'est tue, la notion du devoir s'est obscurcie. Il faut en prendre notre parti. On rejette la conscience comme inopportune ; le devoir n'oblige plus... Nous ne verrons pas qu'on t'ait relégué dans le pavillon des antiques, ni qu'on ait classé dans le musée des bouddhas, contemplant leur nombril, l'honnête homme interrogeant sa conscience.

Ce singulier éducateur disait encore, dans un autre passage de son livre, destiné à éclairer les instituteurs ses collègues :

L'éducation ne peut pas être l'art de faire des honnêtes gens, vu qu'on ne sait pas ce que c'est qu'un honnête homme, et que l'on n'a pas une conception bien arrêtée de ce qui est bien et de ce qui est mal.

Il alla même plus loin ; il termina une série de rédactions sur l'origine purement matérialiste et animale de la notion du bien et du mal par cette comparaison tout à fait typique :

Avez-vous observé la conduite des porcs à qui l'on a servi la pâture ? Le plus fort avait grande envie d'écarter de l'auge ses congénères ; mais la fermière est là ! Il jette de temps en temps vers elle un coup d'œil ; et, dès que la porte est fermée, des grognements sérieux avertissent que la force abuse. Rouvrez la porte, tout cesse. Ce cochon, je vous l'atteste, possède la science du bien et du mal.

Cette doctrine n'a aucun point de contact avec la morale spiritualiste et traditionnelle. Elle est laïque, très laïque, excessivement laïque, d'un laïcisme digne des applaudissements de la « Lanterne », dont l'austère fr.·. Flachon dirigeait naguère les destins, et digne des applaudissements de la porcherie de Robin de Cempuis.

Lorsque parut le « Cours de pédagogie » de M. Dufrenne, ce fut une indignation générale dans toute la presse, nous ne disons pas chrétienne, mais simplement honnête. Des ignominies furent signalées aux autorités académiques et au ministre de l'Instruction publique. Mais celui-ci se garda bien de sévir contre leur auteur : il le récompensa en le nommant inspecteur primaire. M. Dufrenne s'acquitta de sa charge avec une conscience qu'on n'aurait pas attendue de l'auteur d'un livre pareil. Ses fonctions le mirent en contact avec les écoles libres et chrétiennes. Il fit alors sur l'enseignement de la morale dans les deux catégories d'écoles, des comparaisons qui ne sont pas à l'avantage des établissements officiels.

Si M. Dufrenne s'est bien gardé d'imposer sa morale matérialiste et bestiale dans les écoles de son ressort, s'il ne se moque plus maintenant de la conscience et du devoir, il se proclame toujours laïque, et pense, avec M. Barthou, que l'instituteur n'a pas à enseigner les devoirs envers Dieu.

Mais sa droiture et sa sincérité l'obligent à constater l'insuccès de l'enseignement de la morale dans les écoles publiques. Il déclare que « les méthodes d'éducation aujourd'hui généralement adoptées ont perdu une grande force de séduction et beaucoup de leurs moyens en se vidant de toute tradition religieuse ; car la tradition religieuse étant essentiellement la tradition humaine, est éminemment propre à former l'homme. »

Il constate l'inefficacité absolue des mornes et froides abstractions kantiennes sur l'Impératif catégorique et le devoir pur. Il oppose à ces idées sèches et obscures la parole du prêtre racontant, dans l'humble église de village, la naissance du Fils de l'Homme.

Naissance misérable et magnifique ! dit-il. Récit plein d'enseignements ! Eternel aliment pour la pitié, l'espérance et la consolation des hommes !

Il parle des enseignements qui se dégagent de la croix. Il parle de Celui « devant lequel se sont agenouillées et s'agenouilleront toujours les générations humaines, parce qu'il est vivant de notre vie, qu'il est né comme nous dans la douleur, qu'il a souffert notre mort ; parce que s'il est Dieu, il est homme aussi. »

Il n'est pas éloigné, dit-il, « d'accepter « pour l'enseignement moral la définition « que Mgr Dupanloup plaçait en tête de « son beau **Traité de l'éducation** et qui « fait au fameux « Droit de l'enfant » une « part encore assez large : L'éducation est « une œuvre d'autorité et de respect. »

A la fin de sa lettre, M. Dufrenne exprime l'espoir et le désir de voir introduire le plus largement possible la tradition française dans l'éducation publique.

Et cet enseignement de la tradition française, qui ferait tout naturellement à la pensée, aux sentiments, et aux actes de la religion chrétienne une large place, pourrait être considéré par les catholiques comme resserrant leur foi et témoignant à leur religion ce minimum de sympathie qu'ils estiment lui être dû ; ce serait une raison de plus pour nous y tenir.

Bien des passages de la lettre de M. Dufrenne dont nous venons de donner de longs extraits appelleraient du point de vue catholique de nombreuses réserves, mais elle contient des aveux significatifs. Elle est l'indice d'un état d'âme qui ne doit pas être particulier à son auteur, et nous en croyons M. Gravelle, vénérable instituteur de l'Orne, qui, pendant douze ans, a représenté ses collègues en Conseil départemental.

Ce vétéran de l'enseignement déplore que « trop d'amicales d'instituteurs se « laissent diriger par des sociétés secrètes « et mystérieuses et veulent à leur tour « s'emparer de toute autorité et supplan- « ter l'autorité des chefs universitaires. » Il constate « l'**indiscipline** qui exerce par- « tout des ravages, la faveur qui remplace « le mérite, l'intrigue qui supplée à la va- « leur, le **scandale** qui donne plus souvent « avantages et honneurs que l'accomplis- « sements du devoir. »

M. Gravelle n'a, dit-il, nulle confiance dans ces lois de **défense laïque** que réclament surtout ceux qui prétendent n'obéir qu'à la loi qui leur convient. « La vraie « défense laïque appartient à l'instituteur « lui-même, dit-il. Nous pouvons nous dé- « fendre bien mieux qu'elles ne nous dé- « fendront jamais, par la dignité de notre « enseignement, par notre dévouement « professionnel, par notre indépendance « de caractère et notre vie sans reproche. »

On ne saurait mieux dire.

Espérons qu'il est encore considérable le nombre des inspecteurs et des instituteurs qui pensent comme MM. Dufrenne et Gravelle.

Qu'ils ne craignent pas d'exprimer leurs doléances. Qu'ils ne se laissent pas dominer par les syndicalistes, les révolutionnaires et les athées, par les antipatriotes, les antimilitaristes, les anarchistes. Qu'ils se réunissent, se syndiquent à leur tour, qu'ils publient leurs revendications.

Ils sauveront du discrédit et du déshonneur le corps de l'enseignement primaire et ne tarderont pas à reconquérir la dignité et la considération, nécessaires aux maîtres de l'enfance.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

— A **HAUBOURDIN**, de **M. Carlos Cany**, lieutenant-colonel d'infanterie coloniale, décédé à la suite d'une congestion pulmonaire.

Né à Armentières en 1865, M. Cany fut versé dans l'infanterie de marine à sa sortie de l'Ecole Saint-Cyr. Après avoir fait la campagne du Dahomey il passa plusieurs années au Tonkin et avait manifesté l'intention de retourner en Extrême-Orient.

Il avait épousé à Haubourdin la sœur de M. Delfortrie, teinturier.

— A **FLERS**, de **M. Charles Chuffart**, charron à l'usine de Fives, décédé lundi, dans sa 47e année, muni des sacrements.

Les funérailles auront lieu jeudi, à huit heures et demie, en l'église de Flers-Bourg.

— A **AUBERS**, de **Mlle Hortense Leclercq**, membre de la Congrégation de la T. Ste-Vierge, du Tiers-Ordre de St-François, du Rosaire perpétuel, décédée à l'âge de 34 ans.

Aubers perd en Mlle Leclercq, une bienfaitrice insigne. Toutes les œuvres de la paroisse lui sont redevables d'innombrables bienfaits. Les pauvres recevaient chez elle un accueil bienveillant et généreux. Elle était pour la paroisse une prière vivante et c'est pour le bien spirituel d'Aubers qu'elle a fait le sacrifice de sa vie. M. le chanoine d'Halluin, qui vient de quitter la cure d'Aubers, aimait à répéter qu'il attribuait aux mérites de cette sainte âme le bien qu'il faisait dans la paroisse.

La défunte était la tante de M. l'abbé Taffin, curé de Flers, et de Me Lorthios, notaire à Aubers.

Les funérailles auront lieu à Aubers le jeudi 11 juin, à onze heures.

— A **DOUAI**, de **Mme veuve Auguste Mayeur**, née **Armandine Barré**, décédée à l'âge de 73 ans, muni des sacrements.

Mme Mayeur laisse un fils, M. l'abbé Mayeur, et deux filles.

— A **SÉMERIES**, de **Mlle Maria Lobry**, institutrice en retraite, pieusement décédée, le 6 juin, dans sa 56e année, munie des sacrements.

Les funérailles ont lieu aujourd'hui mardi, à 9 heures, en l'église de Sémeries.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

Jésus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarant.).

— On annonce les fiançailles de **Mlle Justine Serlooten**, fille de M. Justin Serlooten-Stoffaes, ancien tanneur, ancien adjoint au maire de **STEENVOORDE**, avec **M. Emile Diers**, négociant à **DUNKERQUE**.

ECHOS

L'UNION NATIONALE DES JUGES DE PAIX

L'assemblée générale annuelle de l'Union nationale des Juges de paix de la section de la Cour de Douai a eu lieu dimanche matin, à Lille, à l'hôtel de ville, salle de la Justice de paix, sous la présidence de M. Gilsen, de Tourcoing.

L'assemblée a exprimé le vœu que la compétence en ce qui concerne les petites ventes immobilières et le partage de successions soit étendue aux juges de paix.

Elle a également adopté les vœux suivants :

Que les juges de paix obtiennent la retraite proportionnelle après 20 ans de fonctions ;

Que les juges de paix de 3e et 4e classes puissent être, après sept ans de classe, élevés à la classe supérieure, et, à défaut de place, qu'il soit tenu compte dans les nominations du nombre d'année de service et de l'importance du poste ;

Que l'Association nationale des Juges de paix, licenciés ou docteurs en droit, ne soit pas maintenue et que, dans le cas contraire, ses membres soient exclus de l'Union.

MM. Gillon et Mathis ont été désignés comme délégués à l'assemblée générale de l'Union nationale qui se tiendra à Lyon.

Le bureau a été renouvelé comme suit : Président pour un an, M. Gillon, réélu ; secrétaire, M. Laurent, de Valenciennes ; vice-présidents, MM. Chenut, de Calais ; Delsaux, d'Armentières ; trésorier, M. Vallin, d'Orchies ; membres de la commission, MM. Bruneau, d'Houdain ; Depret, de Fauquembergue ; Roussel, juge suppléant à Lens ; Hutin, de Marquion ; Payen, de Lannoy.

POUR L'EGLISE D'OUDJDA

On nous prie d'insérer :

Le Père Bonaventure, franciscain, originaire de Roubaix (A. C.), ancien vicaire de Ste-Catherine à Lille, serait reconnaissant aux personnes qui auraient l'intention de lui faire parvenir quelques offrandes à la suite de notre récent article en faveur de l'église catholique française en construction à Oudjda (Maroc oriental). (voir la « Croix » du 31 mai), de vouloir bien remettre ou adresser ces offrandes pour en faire un envoi groupé, soit, comme nous l'avons déjà indiqué :

Pour Roubaix, à M. Stéphane Wibaux-Grimonprez, 19, Grande-Rue, ou à M. S. Wibaux-Lambin, 14, rue Dammartin ; soit pour Tourcoing, à M. Etienne Dewavrin, 26, rue Chanzy, ou à M. Courtois, 110, rue Nationale, ou à Mme Mallard, 76, rue de Guisnes ; pour Lille, à M. Etienne Piat, 10, square Jussien ; pour Armentières, à M. Clarisse Verley, 45, rue de Lille ; pour Saint-Omer, à M. Emile Clarisse, 32, rue Allent.

NOUVELLES MILITAIRES

ECOLES D'INSTRUCTION MILITAIRE

Une lettre de félicitations, avec citation au bulletin officiel est accordée aux officiers de complément dont les noms suivent, au titre des écoles d'instruction, à la suite des cours de l'année 1912-1913 :

1er corps d'armée. — Ecole d'instruction de Lille. — MM. Debosque, chef de bataillon au 4e régiment territorial (service de garde des voies de communication) ; Lemaire, capitaine au 1er régiment territorial ; Carpentier, interprète de 1re classe de réserve (1re région) ; Wauquier, capitaine au 8e régiment territorial ; Beauvois, capitaine au 7e régiment territorial ; Goubet, capitaine au 1er régiment territorial ; Bequerlan, capitaine au 1er régiment territorial ; Gros, capitaine au 1er régiment territorial ; d'Halluin, capitaine au 11e régiment territorial ; Mauris, capitaine d'infanterie territoriale (services spéciaux du territoire) ; Carton, capitaine au 11e régiment territorial ; Plusjengème, capitaine au 3e régiment territorial ; Pouchain, officier d'administration du service de santé ; Dumont, lieutenant de réserve au 33e régiment d'infanterie ; Caillau, chef de bataillon d'infanterie territoriale (services spéciaux du territoire) ; Boitelle, capitaine au 9e régiment territorial.

Ecole d'instruction de Valenciennes. — MM. Boulan, capitaine au 2e régiment territorial ; Poirier, capitaine au 2e régiment territorial ; Musy, interprète de 1re classe de réserve (1re région) ; Laurent, capitaine au 1er bataillon territorial du génie ; Desorbaix, lieutenant de réserve au 127e régiment d'infanterie ; Bayay, capitaine au 2e régiment territorial.

Ecole d'instruction de Cambrai. — MM. Rosé, lieutenant de réserve au 1er régiment d'infanterie ; Bernard, sous-lieutenant de réserve au 1er régiment d'infanterie.

Ecole d'instruction de Maubeuge. — MM. Eliet, capitaine au 4e rég. territorial ; Lahanier, capitaine au 4e rég. territorial ; Masset, capitaine de réserve au 84e rég. d'infanterie.

Ecole d'instruction de Dunkerque. — MM. Lemaire, capitaine au 8e régiment territorial ; Deraux, lieutenant de réserve au 14e régiment de dragons ; Collet, capitaine au 8e régiment territorial ; Ducher, lieutenant de réserve au 110e régiment d'infanterie ; Brolly, chef d'escadron au groupe territorial du 1er régiment d'artillerie à pied ; Cerf, chef de bataillon de réserve au régiment d'infanterie ; Dangin, officier d'administration principal du génie territorial.

OFFICIERS ÉTRANGERS A LA FRONTIÈRE DE L'EST ET DU NORD

Des officiers de l'Ecole de guerre iront accomplir prochainement, dans la région de l'Est, aux environs de Pont-à-Mousson, des voyages d'études. Parmi eux se trouvent 2 colonels, 4 chefs de bataillon, 3 capitaines de l'armée grecque, 3 capitaines bulgares, 2 capitaines serbes et 1 capitaine de l'armée de l'Equateur, qui tous accomplissent actuellement un stage à l'Ecole de guerre.

De Pont-à-Mousson, les officiers français et étrangers gagneront la région du Nord en visitant toute la frontière limitrophe de l'Alsace-Lorraine, du Luxembourg et de la Belgique.

CHEMIN DE FER DU NORD

Mutations. — M. Labalette, employé intérimaire à Aulnoye, est nommé intérimaire à l'inspection principale. — M. Senart, équipe de 1re classe à Ronbaix, est nommé aiguilleur de 3e classe, même résidence. — M. Georges, employé à Bailleul, est nommé à Bachy en même titre. — M. Dewailly, chef d'équipe à Tourcoing, est nommé sous-chef de manœuvres, même gare. — M. Frominguier, sous-chef de gare à Lille, Saint-Sauveur, est nommé sous-chef de gare chargé de la manutention, même gare. — M. Hennense, sous-chef de gare à Fives, est nommé eu même titre à Lille-Saint-Sauveur. — M. Dayez, sous-chef de gare à Tergnier, est nommé sous-chef de gare à Fives. — M. Doublet, sous-chef de gare à Cambrai, est nommé au même titre à Tergnier. — M. Leduc, intérimaire à la IIe inspection principale à Dunkerque, est nommé sous-chef de gare à Cambrai. — M. Grossemy, recevenr, grende et petite vitesse à Bruay, est nommé receveur-chef de la grande vitesse à Bully-Grenay. — M. Dhérent, receveur, grande et petite vitesse à Raches, est nommé receveur-chef de la petite vitesse à Billy-Montigny.

M. Courbe, facteur-mixte intérimaire de 1re classe à Pont-de-la-Deûle, est nommé receveur grande et petite vitesse à Raches. — M. Vittu, employé à Libercourt, est nommé employé intérimaire à Pont-de-la-Deûle. — M. Duconnet, employé à Prouvy-Thiant, est nommé employé intérimaire à Valenciennes. — M. Ricquiers, équipe de 1re classe à Valenciennes, est nommé aiguilleur de 3e classe, même résidence. — M. Hotsveire, cantonnier à la 3e division, est nommé équipe de 1re classe à Ascq. — M. Gay, receveur, grande et petite vitesse à Caudry, est nommé intérimanre à l'inspection principale. — M. Vénot, équipe de 1re classe à Bohain, est nommé équipe de 1re classe à Aulnoye. — M. Fontaine, équipe de 1re classe à Tourcoing, est nommé aiguilleur de 3e classe, même résidence. — M. Charpentier, équipe de 1re classe à Lourches, est nommé au même titre à Valenciennes.

M. Lagache, receveur, chargé de la petite vitesse à Seclin, est nommé receveur-chef de la petite vitesse à Orchies. — M. Graulers, receveur-chef de la petite vitesse à Lille-Porte-d'Arras, est nommé au même titre à Seclin. — M. Bonché, receveur, chargé de la grande vitesse à Baisieux, est nommé receveur-chef de la petite vitesse à Lille-Porte-d'Arras. — M. Beauvais, employé à Bachy, est nommé receveur-chef de la grande vitesse à Baisieux.

Mgr CHOLLET au Quesnoy

Mgr l'Archevêque est arrivé vendredi soir, par l'express de 6 heures, pour administrer la Confirmation aux enfants de la paroisse.

A son arrivée au presbytère, bon nombre de paroissiens et de paroissiennes ont tenu à saluer Sa Grandeur.

M. Marquilly, président des comités du décanat, a pris la parole pour souhaiter la bienvenue à Monseigneur et lui promettre le respect et l'obéissance que ses diocésains avaient pour leur regretté Mgr Delamaire. Il a terminé en citant la devise de Sa Grandeur : « Per arma lucis », et a ajouté : « Ad multos annos », exprimant ainsi le vœu de tous.

Le samedi, à sept heures, Monseigneur disait la messe, assisté de M. le chanoine Delay et de M. l'abbé Debailleux et servi par deux membres de la J. C. A cette messe les communions furent très nombreuses et l'assistance très recueille.

Enfin, à huit heures et demie, Monseigneur donnait la Confirmation aux enfants et entendait le rapport, à la fois magistral et très sincère, de l'état de la paroisse, dans lequel M. le Doyen nommait les œuvres et montrait les efforts réalisés vers le bien. Monseigneur y répondit en félicitant M. le Doyen et ces dévoués auxiliaires, exhorta les enfants à persévérer dans leurs pratiques religieuses et fit un chaleureux appel en faveur des vocations sacerdotales.

L'ORGANISATION CATHOLIQUE dans le Diocèse de Lille

Nous apprenons que la Permanence Sacerdotale, pour remplacer la « Circulaire mensuelle », ancien organe des comités catholiques du Nord, va faire paraître dès ce mois de juin « L'Organisation catholique », revue mensuelle des comités catholiques du diocèse de Lille ».

Cette publication sera envoyée gratuitement tous les mois, non seulement à Messieurs les Curés, mais encore aux **Présidents des comités catholiques paroissiaux** qui feront connaître leur nom et leur adresse à M. le Directeur de la Permanence Sacerdotale, 15, rue d'Angleterre, Lille.

M. L'ABBÉ DURIEZ

professeur au collège de Marcq est reçu docteur ès-lettres devant la Faculté officielle de Lille.

Lundi après-midi avait lieu, à la Faculté officielle des Lettres de Lille, la soutenance de thèse de M. l'abbé Duriez, professeur à l'Institution libre de Marcq-en-Baroeul. On remarquait dans l'auditoire, sympathique et nombreux, quelques professeurs de l'Université catholique et plusieurs collègues du très distingué candidat.

M. Lefebvre, doyen des Lettres, présenta aimablement M. Duriez : « Vous n'êtes pas, lui dit-il, un inconnu pour nous. En 1906, vous avez obtenu devant notre Faculté la licence d'anglais. Les directions que vous aviez reçues ne venaient pas toutes de nous, mais nous en savons tout le prix. »

Ayant rendu cet hommage à l'Université catholique, M. Lefebvre rappelle que M. l'abbé Duriez s'est préparé à l'agrégation, mais qu'il a dû renoncer à cet examen, interdit aux membres du clergé par un décret pour le moins arbitraire.

« M. l'abbé Duriez, ajoute M. Lefebvre, ne s'est pas découragé. Il a orienté vers le doctorat son activité intellectuelle. C'est un travail sérieux et solide qu'il propose aujourd'hui au jugement de la Faculté des Lettres et demain au jugement du public. »

La parole est donnée à M. l'abbé Duriez. D'une voix bien timbrée qui porte dans toute la salle, avec une aisance parfaite et un charme réel de diction, le candidat expose le sujet d'une première thèse, la plus courte.

Il montre comment les dramaturges allemands du moyen âge se sont inspirés des pages écrites en marge de l'Evangile par quelques écrivains anonymes des premiers siècles de l'Eglise.

M. l'abbé Duriez donne à son exposé la forme narrative. Il retrouve la vie et le pittoresque des vieilles légendes sacrées. C'est un régal pour l'auditoire.

M. le professeur Gilson, rapporteur, traduit cette « impression excellente » du public. Il félicite M. l'abbé Duriez : « Votre thèse, lui dit-il, nous apporte une multitude considérable de faits nouveaux. De plus, votre méthode très intéressante permet au lecteur de vous suivre facilement, de contrôler vos affirmations et de refaire après vous voire travail ». Suivent quelques observations de détail et une série d'objections auxquelles le candidat répliqua habilement.

M. l'abbé Duriez expose alors le sujet de sa thèse principale, dont la première n'est à vrai dire qu'un chapitre détaché.

Les dramaturges du moyen âge allemand se sont visiblement inspirés de notre littérature sacrée. Ils restent les sûrs témoins du culte voué par les siècles de foi aux grandes et belles doctrines du catholicisme.

Cette thèse a une portée apologétique qui n'échappe pas à M. H. Lichtenberger, le premier et illustre juge de M. l'abbé Duriez. L'éminent professeur spécialiste de littérature allemande s'est donné le plaisir de venir de Paris pour engager avec M. l'abbé Duriez une joute brillante, courtoise, captivante pour l'auditoire lettré.

Puis c'est M. le professeur Piquet, dont l'appréciation est particulièrement flatteuse : « J'ai été le témoin de vos efforts, dit-il au candidat, et je m'en réjouis avec vous. Votre livre fait honneur à la science française... J'ajoute qu'il n'est pas définitif. Il soulève beaucoup de problèmes intéressants et nul n'est mieux placé que vous pour les traiter un jour ».

Tel est aussi l'avis de MM. les professeurs Benoist et Gay. Ces deux maîtres échangent avec M. l'abbé Duriez des vues historiques et artistiques du plus haut intérêt. Ils signalent des aperçus curieux au candidat, qui en prend bonne note pour ses travaux à venir.

Cette brillante soutenance a duré de deux heures et demie à sept heures. « Il n'y a eu qu'une voix, constate M. Lefebvre, s'adressant au candidat, pour louer votre courageux effort et pour proclamer la valeur de vos résultats. Au nom de la Faculté, je vous félicite et je vous remercie. »

Après quelques minutes de délibération, le jury décerne à M. l'abbé Georges Duriez le titre de docteur ès-lettres avec mention très honorable.

Ce succès, venant après ceux de MM. les abbés Peter et Carpentier en 1912 et 1913, fait le plus grand honneur à l'Université catholique de Lille.

J. S.

L'ELECTION SENATORIALE DU NORD

LA CANDIDATURE DU CITOYEN DELORY

Dimanche matin, les délégués des sections de la Fédération socialiste du Nord ont désigné le citoyen Delory, député, comme candidat du parti socialiste unifié, à l'élection sénatoriale du 21 juin.

MEDAILLE D'HONNEUR DE LA POLICE

La médaille d'honneur, instituée en faveur des agents de la police municipale et rurale, est accordée aux agents dont les noms suivent : MM. Lecourt, garde champêtre à Capinghem ; Duflot, garde champêtre à Vieux-Berquin ; Sergeur, garde champêtre à Bersée ; Drique, garde champêtre à Prémesques ; Sansen, garde champêtre à Wormhoudt ; Vanderbecq, garde champêtre à Landas ; Prévot, garde champêtre à Verchain-Maugré ; Wibaut, garde champêtre à Bruille ; Dupont, garde champêtre à Linselles ; Lebleu, garde champêtre à Condé-sur-Escaut ; Lasselin, garde champêtre à Gondecourt ; Deram, garde champêtre à Wulvendinghe ; Herreng, agent de police à Armentières ; Wattier, garde champêtre à Teinières-sur-Hon ; Dhenain (Jules), garde champêtre à Briastre ; Riquoir, agent de police à Douai ; Gardon, garde champêtre à Forest ; Leflis, sous-brigadier de police à Lille ; Selle, secrétaire de police à Roubaix ; Couvez, sous-brigadier de police à Lille ; Barbier, garde champêtre à Brouckerques ; Dolez, garde champêtre à Escaudin ; Bigayon, garde champêtre à Bermerain ; Leclerc, garde champêtre à Comines ; Triall, agent de la sûreté à Roubaix ; Lecat, secrétaire de police à Lille ; Milluy, agent de police à Douai ; Leleu, brigadier de police à Douai ; Ethain, garde champêtre à Cagnoncles ; Leblond, agent de police à Avesnes ; Bourneville, agent de police à Armentières ; Clément, agent de police à Armentières ; Denneulin, sous-brigadier de police à Lille ; Blain, brigadier de police à Watrelos ; Mehay, secrétaire de police à Lille.

MM. Pottier, brigadier de police à Loos ; Hocepied, sergent de ville à Tourcoing ; Seritte, agent de la sûreté à Tourcoing ; Blanchard, agent de police à Cambrai ; Wasson, garde champêtre à Cambrai ; Copin, garde champêtre à Maubeuge ; Depaydt, brigadier de police à Dunkerque ; Hocbart, gardien de la paix à Dunkerque ; Delvigne, garde champêtre à Commegnies ; Blanchard, garde champêtre à Caudry ; Détroy, garde champêtre à Anicche ; Ledru, garde champêtre à Wasques-au-Bac ; Liénart, garde champêtre à Santes ; Soileux, brigadier de police à Lille ; Cochez, sous-brigadier de police à Lille ; Vanhoutteghem, secrétaire de police à Lille ; Wiart, secrétaire de police à Douai ; Patix, garde champêtre à Genlzin ; Baert, gardien de la paix à Dunkerque ; Dubois, garde champêtre à Ecuelin ; Deffrennes, sous-brigadier de police à Lille ; Lesaffre, sous-brigadier de police à Lille ; Thouillier, secrétaire de police à Lille ; Hardy, garde champêtre à Roberswart ; Delannoy, secrétaire de police à Roubaix ; Darras, sergent de ville à Lille ; Clément, agent de la sûreté à Lille ; Gay, garde champêtre à Bois-Grenier ; Dechy, garde champêtre à Rumegies ; Foesier, secrétaire de police à Roubaix ; Gaillet, secrétaire de police à Roubaix ; Neuflaise, brigadier de police à Lille ; Pigeon, garde champêtre à Ferrière-la-Petite ; Lesage, brigadier de police à Lille ; Dabecre, brigadier de police à Roubaix ; Leman, sous-brigadier de police à Tourcoing.

LA 5e CIRCONSCRIPTION DE LILLE S'ORGANISE

Grande manifestation EN L'HONNEUR de M. le comte d'HESPEL A SANTES

La manifestation organisée dans la commune de Santes, pour fêter le vaillant candidat libéral et progressiste des dernières élections législatives, a été pleinement réussie, à part le beau temps qui a boudé jusqu'à midi. Ce qui n'a pas empêché les décorations et le pavoisement aux couleurs nationales, de la presque totalité des maisons où devait passer le cortège.

A 11 heures, dans la Salle de Musique et du Patronage, 500 délégués libéraux, progressistes et anti-collectivistes, de toutes les communes de la 5e circonscription, se trouvaient réunis pour

Le CONGRÈS

Sur l'estrade présidait M. le comte d'Hespel, entouré de MM. Charles Bernard, maire de Santes ; Charles Maurice, maire d'Attiches ; Célestin Cordonnier, président de l'A. L.P. du canton d'Haubourdin ; P. Delannoy, adjoint ; **Lamblin, maire d'Houplin** ; Descamps et Lescroart, d'Ennetières-en-Weppes et la plupart des maires ou adjoints de la 5e circonscription.

M. Charles Bernard ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux nombreux délégués, et donne aussitôt la parole à M. le comte d'Hespel, qui donne le programme de cette réunion : rapports sur la situation politique des trois cantons, suivis de quelques réflexions pratiques.

Le premier rapport est présenté pour le canton d'Haubourdin, par **M. Victor VERMESSE**, de Loos. « Nous sommes venus aujourd'hui à Santes, dit en substance le rapporteur, pour demander à ceux qui possèdent l'union loyale et confiante du capital et du travail ; pour lutter contre ceux qui veulent la guerre aux croyances, la destruction de la patrie, la suppression de la famille, la socialisation de la propriété ; pour lutter contre le collectivisme. Nous sommes venus vous demander aussi de ne pas restreindre l'action aux périodes électorales, mais au contraire de nous encourager, de nous entraîner à préparer les futures batailles électorales dans un travail de tous les jours et par l'exemple que nous donnent les groupes organisés dans certaines communes.

Pour qu'une armée soit forte, il ne suffit pas qu'elle ait à sa tête un général de premier ordre, tel notre candidat, M. le Comte d'Hespel, mais il faut qu'elle soit entraînée par des officiers dévoués et valeureux. Nous arriverons à ce résultat par l'**organisation** qui nous permettra de travailler à l'éducation du ouvrier par la conférence, la presse, les tracts, l'affiche, l'action individuelle dans la famille, à l'atelier, au cabaret. »

M. Vermesse passe en revue les diverses communes du canton et rend hommage à M. Célestin Cordonnier, toujours sur la brèche à Haubourdin, où il lutte depuis 30 ans ; à M. Louis Nicolle, le distingué maire de Lomme, qui a sacrifié depuis longtemps son temps, ses intérêts et sa vie de famille pour maintenir le drapeau tricolore à la mairie de sa commune ; à M. Lescroart, d'Ennetières, qui a été notre porte drapeau aux élections cantonales ; à M. Alfred Thirlez, qui organise Sequedin ; à M. Ch. Bernard et à ses dévouée collaborateurs qui ont fait de Santes le citadelle anticollectiviste du canton d'Haubourdin. Il cite encore les beaux résultats obtenus à Wavrin, par MM. Carelle et Duban, etc., et termine son beau rapport par ce vibrant appel : Préparons-nous, Messieurs, dans le travail, dans l'organisation, dans l'Union, dans d'effort. Avec un chef vaillant comme le nôtre il nous est permis d'espérer que les braves ouvriers de la 5e circonscription ouvriront enfin les yeux à la lumière de la justice, de la vérité, et j'ai confiance que l'avenir sera plus beau que le présent et que le passé !

Vive l'Avenir ! Vive d'Hespel ! Vive la 5e circonscription !

Le deuxième Rapport est présenté par **M. LAMBLIN**, maire d'Houplin, qui donne un aperçu très complet de l'organisation politique du canton de Seclin. Cette [illegible] réétudiante la Ligue d'Union [illegible] fondée par M. Cobigat-Delaune. D'autres [illegible] font preuve de vitalité à Lesquin, à Templemars, à Camphin, à Wattignies, à Annœullin, à Houplin, etc. Quelques autres communes se disposent à fonder des groupements que ce congrès de Santes fera éclore sans aucun doute.

M. LANOE, d'Annœullin donne ensuite de précieux renseignements sur l'organisation et les résultats obtenus par la Ligue d'Union Ouvrière Anticollectiviste, qui fonctionne parfaitement dans cette commune.

M. MAURICE, fils du sympathique maire d'Attiches, nous donne ensuite un très remarquable rapport sur la situation politique du canton de Pont-à-Marcq. De ce rapport très documenté, il ressort que l'effort dans ce canton essentiellement agricole doit porter moins contre le Socialisme que contre le Radicalisme au pouvoir, dispensant ses faveurs à ceux qui lui donnent leurs voix.

M. le Comte d'HESPEL, après avoir remercié les rapporteurs tire éloquemment les conclusions que leurs travaux comportaient.

Organisation dans toutes les communes d'un groupement libéral progressiste anticollectiviste, ayant un correspondant attitré, recevant les communications d'un secrétaire-général et se servant de ce dernier pour transmettre toutes les demandes qui peuvent intéresser les individus. Le journal deviendrait le trait d'union reliant ces divers groupements.

Après l'adoption de ces conclusions, la séance est levée et l'on se rend à l'Estaminet de « La Plobotte » pour

Le Banquet

Qui dira la déception des hôteliers qui après avoir mis la table dès la veille sous une tente supplémentaire, ont dû tout déménager à cause de la pluie du matin ! Mais le mal fut vite réparé et malgré tout les 510 convives purent dîner bien à l'aise ; la plus franche cordialité régna pendant tout le repas et des chansons patriotiques excitèrent bientôt le plus vif enthousiasme.

A la table d'honneur, aux côtés de M. le Comte d'Hespel avaient pris place, outre les autorités nommées plus haut, M. Danesin, député ; Waymel, maire de Radinghem ; A. Thiriez, maire de Sequedin ; Lemaire, d'Ostricoort ; Despierre, de Le Meisnil ; Leturcq, d'Erquinghem-le-Sec ; Delforterie, d'Escobecques ; A. Piatel, d'Hallennes-lez-Haubourdin ; Desbonnets, de Beaucamps ; Imbert de la Phalecque, d'Englos ; Wartelle, de Chemy ; Dumont, de Phalempin ; Béhagna, de Fournes ; plusieurs conseillers municipaux de Fournes, Dominique Bernard, Pierre Delannoy, Cuvelier frères, etc., etc.

M. Ch. BERNARD, maire de Santes, ouvrit la série des toasts par quelques mots très applaudis dans lesquels il fit remarquer l'importance pour l'avenir, de la manifestation du jour en l'honneur de M. d'Hespel. « Si notre candidat s'est montré vaillant pendant la période électorale, dit l'orateur, il s'est révélé surtout capitaine valeureux, au lendemain de la bataille, lorsque saisissant de nouveau le drapeau de l'ordre et de la justice, il le refit flotter à notre tête, nous conviant ainsi à de nouveaux combats. Formons autour de lui un état-major digne du chef et le succès final nous est assuré. » M. Bernard félicite les Santois de la majorité absolue qu'ils ont donnée à M. d'Hespel et qui leur a valu l'honneur de le recevoir aujourd'hui. Il boit aux troupes disciplinées de la 5e circonscription, à leur chef intrépide qui les mènera sans aucun doute à la victoire future.

M. Jules DANSETTE, député, de lève ensuite, le silence s'établit, après une vibrante acclamation de « Vive Dansette ! »

« Le plaisir d'assister à cette belle réunion, dit-il, se double de celui de témoigner ma fidélité à celui qui vous a conduits presque à la victoire. Si cette fête n'avait d'autre but que de couronner vos efforts à la suite d'un succès, elle serait toute naturelle ; mais elle est organisée pour fêter le labeur et le dévouement, voilà qui est plus et au-dessus de tout éloge ! Comprenons bien notre devoir ; nous devons sauvegarder la France, en soutenant les candidats en tout temps, après le succès comme après les échecs les plus inattendus, nous retrouver avec confiance autour de notre chef, plus décidés que jamais, à vaincre dans la lutte si brillamment commencée. J'adresse mes félicitations à tous ces vaillants lutteurs de la 5e circonscription ainsi qu'à votre chef si généreux, si tenace, qui a été bafoué, injurié comme personne, pendant sa campagne électorale.

En travaillant pour lui, ce sont vos intérêts que vous défendez ; car tous, ouvriers, petits patrons,